



“ La cause du Liban selon le jésuite Louis Jalabert (1914-1934) ”

Dominique Avon

► To cite this version:

Dominique Avon. “ La cause du Liban selon le jésuite Louis Jalabert (1914-1934) ”. Evelyne Farcy-magdenel. Le rôle de la France dans les opérations extérieures : influence, ingérence et/ou mandat. L'exemple du Liban, Académie de Montpellier, pp.69-80, 2007. hal-03262828

HAL Id: hal-03262828

<https://hal.science/hal-03262828>

Submitted on 7 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CAUSE D'UNE FRANCE CATHOLIQUE AU LIBAN (1910-1940) UN JÉSULTE INFLUENT : LOUIS JALABERT

Sans doute faut-il inscrire la ligne discursive des Jésuites français au Liban, durant l'entre-deux-guerres, dans le droit fil des initiatives du cardinal Lavignerie un demi-siècle plus tôt. En métropole, la politique de laïcisation des fondateurs de la III^e République relançait une « guerre des deux France », mais, selon le mot attribué à Gambetta, l'anticléricalisme ne se déclinait pas comme article d'exportation. Le fait est que le ministre Goblet, se prévalant des cent mille francs de subsides qu'il avait fait allouer pour l'exercice du culte en Afrique du Nord, retournait les reproches en applaudissements, à la Chambre des députés, après avoir cité les paroles du prélat d'Alger : « Nous acquitterons notre dette en redoublant de dévouement, d'amour et, si j'ose dire, de passion ardente pour la France, en invoquant de loin sur elle et sur ceux qui vont décider de ses destinées, les lumières et les bénédictions de Dieu ! »¹ Trois ans plus tôt, en 1882, le père Normand avait obtenu l'appui moral et financier de « trois parrains, très authentiquement laïques », Gambetta, Ferry et Freycinet, pour fonder la Faculté de Médecine de Beyrouth. La démarche ne manquait pas d'audace dans la mesure où la Compagnie de Jésus était officiellement interdite depuis le décret de 1880². Elle ne fut jamais désavouée puisque le budget de ladite Faculté, en s'amplifiant, demeura à la charge de l'État français, permettant la formation de plusieurs centaines de médecins et pharmaciens francophones exerçant depuis l'Afrique jusqu'à l'Extrême-Orient³ et entraînant dans son sillage une École de Droit⁴ et une École d'Ingénieurs, toutes deux fondées en 1913⁵.

Doit-on parler à ce sujet de « 'nationalisme missionnaire' », s'interroge le jésuite Louis Jalabert⁶, qui rapporte ces informations à l'occasion d'une conférence donnée en 1935 ? La France y trouve son intérêt, l'œuvre sert la diffusion de sa culture ; l'Église catholique également, tranquilisée de ne voir cette aide subordonnée à aucune condition : « Missionnaires, nous le sommes avant tout et nous poursuivons, à l'exclusion de tout autre, le but spirituel de notre apostolat. Mais l'indigène, qui ne distingue pas aussi nettement, ne peut séparer l'apôtre du pays qu'il a laissé pour venir à lui ; dans le missionnaire français qui l'instruit, soigne ses

¹ J. CUSSAC, *Un Géant de l'Apostolat. Le Cardinal Lavignerie*, Toulouse, Apostolat de la Prière, 1940, p. 122.

² Dominique AVON et Philippe ROCHER, *Les jésuites et la société française XIX^e-XX^e siècles*, Toulouse, Privat, « Hommes et Communautés », 2001, p. 82.

³ Chantal VERDEIL, « De Beyrouth au Caire. Itinéraire des médecins formés dans les facultés missionnaires de Beyrouth (1870-1914) », *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée* (à paraître en 2008).

⁴ Chantal VERDEIL, « L'École de Droit de Beyrouth. Une institution française dans la fièvre de l'immédiat après-guerre (1919-1921) », dans Gérard D. KHOURY (dir.), *Sélim Takla (1895-1945). Une contribution à l'indépendance du Liban*, Paris/Beyrouth, Karthala/Dar an-Nahar, 2004, p. 141-162.

⁵ Vincent CALLIGER, « 'L'Espérance ne trompe pas'. Le procès d'élaboration d'une représentation de l'Islam par les Jésuites de la Province de Lyon entre 1926 et 1938 », mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel RIVET, Université Paris I, septembre 1998, p. 6-8. Le travail le plus remarquable sur le sujet est la thèse de Samy F. ZAKA, *Education and civilization in the third Republic : The University Saint-Joseph, 1875-1914*, sous la direction de Thomas KSELMAN et Paul COBB, Notre Dame University (Indiana), avril 2006, 260 p. En attendant la publication de la thèse de Chantal VERDEIL, voir son article : « L'Université Saint-Joseph et la Troisième République », dans Patrick CABANEL (dir.), *Une France en Méditerranée*, Paris, Créaphis, 2006, p. 235-252.

⁶ Notice biographique relativement complète rédigée par son neveu, Henri JALABERT, et a paru dans le volume *Jésuites* du Dictionnaire de sciences religieuses, édité par Beauchesne.

misères ou l'évangélise, il aime à la fois l'Église et la France. »⁷ Sous la direction de Pierre-Jean Luizard, en novembre 2004, un colloque a été consacré à cette thématique, centré sur le cadre français⁸ mais le débordant largement. Les études de cas mettent en évidence la récupération par les Églises protestantes, puis par l'Église catholique⁹, du concept de « civilisation », et donc l'imbrication des aspirations universalistes. Elles montrent dans le même temps que si les intérêts peuvent converger, face à un adversaire commun, ici « l'islam » ou là « l'Empire britannique » -sur deux plans bien distincts-, l'adéquation ne se réalise jamais et qu'il faut, du point de vue catholique, exercer sans discontinuer le rôle d'un groupe de pression auprès des autorités administratives, militaires et politiques, avec plus ou moins de succès.

Le Liban comme rejeton du comté de Tripoli

Lorsqu'ils enseignent ou promeuvent une histoire sur la longue durée de ce carrefour que fut l'espace syrien, les jésuites français de l'entre-deux-guerres prennent soin de distinguer entre deux catégories de corps militaires : les « conquérants » (Assyriens, Babyloniens, Hittites, Égyptiens, Grecs, Romains, Arabes, Byzantins et Turcs) et les « libérateurs » (Croisés, soldats de Napoléon III et armée de la République)¹⁰. Une France d'à peine mille ans -non l'Europe ou l'Occident méditerranéen-, constitue à elle seule une civilisation porteuse de tous les espoirs¹¹. Cette idée constitue la matrice d'un *Précis historique* regroupant une vingtaine de conférences préparées par le père Henri Lammens, à la demande du général Gouraud, premier Haut-Commissaire pour le Liban et la Syrie, qui avait projeté la création d'une école destinée à préparer les officiers administrateurs à Ba'abda¹². L'antienne est reprise par le père Jalabert : « Ne dirait-on pas qu'en un jour lointain, un morceau de la terre de France, parti à la dérive, s'en est allé s'amarrer aux rives orientales de la Méditerranée ? Illusion qui serait à peine un rêve pour qui se souvient que saint Louis se plaisait à reconnaître dans les Maronites 'une partie de la nation française', et que Bonaparte, sans savoir qu'il reprenait un mot historique, proclamait que ces mêmes Maronites étaient 'Français de temps immémorial'. Et comme pour donner raison à cette légendaire parenté, ils parlent notre langue tout comme nous, et avec elle, c'est notre civilisation qu'ils ont adoptée, nos traditions qu'ils ont faites leurs. »¹³

⁷ Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », conférence à l'Université de Louvain, 1935, p. 4, AFSJ, « Fonds L. Jalabert, Lyon », 1/1-C.

⁸ Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », 2006. Voir notamment les contributions de Dominique TRIMBUR, « La revanche des congrégations ? Politique anticléricale et présence catholique française en Palestine au début du XX^e siècle », p. 121-135 et de Jérôme BOQUET, « Le rôle des missions catholiques dans la fondation d'un nouveau réseau d'institutions éducatives au Moyen-Orient arabe », p. 327-342..

⁹ Henry LAURENS, *Orientales II. La III^e République et l'Islam*, Paris, CNRS Editions, 2004..

¹⁰ Présentation du film sur la Mission de Syrie, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AE.

¹¹ Pour une mise en perspective, la lecture de la trilogie d'Alphonse DUPRONT, *Le mythe de croisade*, Paris, Gallimard, « NRF », 1997, s'impose. Par ailleurs, on se référera utilement à Dominique TRIMBUR, « Les Croisades dans la perception catholique française du Levant, 1880-1940 : entre mémoire et actualité », dans *Cristianesimo nella storia* (Bologne), n°27, 2006, p. 909-934.

¹² Henri LAMMENS s.j., *La Syrie. Précis historique*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1921, t.1 279 p. et t.2 277 p.

¹³ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, Paris, Plon, 1934, p. 152.

Ainsi, la cause paraît acquise auprès de la population chrétienne, l'élément prépondérant, à défaut d'être l'élément dirigeant, dans la minuscule province de 6.500 km², soit l'équivalent de la surface de la Drôme, bénéficiant d'un régime privilégié au terme du protocole du 9 juin 1861, sous la garantie des puissances européennes. Il y a bien eu des négligences françaises, mais le positionnement de Paris dans la guerre italo-turque et la déclaration de Poincaré à la tribune du Sénat pour rappeler que la France a « des intérêts traditionnels et que nous entendons les faire respecter » le 21 décembre 1912, en pleine guerre balkanique, ont permis de raffermir un lien pluriséculaire¹⁴. De passage au Levant, un an plus tôt, l'abbé Tisserant se montrait rassuré : « ici sur la côte et au Liban, il y a une majorité de chrétiens où la crainte de représailles des puissances qui empêche tout soulèvement, du côté d'Alep, et surtout à Antioche, il y a beaucoup de fanatisme, c'est ce qui nous fait hésiter pour cette partie du voyage. Au-delà d'Alep il ne semble pas que les événements politiques puissent avoir un contre coup quelconque ; ni les bédouins n'ont envie de se soulever, ni les Kurdes ne sont assez nombreux pour attaquer la population chrétienne qui est nombreuse. La France veille d'ailleurs très bien à la protection des chrétiens ; en avant du port de Beyrouth, le croiseur Ernest Renan est à bord, avec tout ce qu'il faut pour le combat et matériel de débarquement. »¹⁵

Le rêve d'une (re)construction française n'est pas chimère dans la mesure où sa réalisation dépend en partie du rapport des forces économiques¹⁶. Avant 1914, les Allemands expriment quelques velléités d'engagement par de petites colonies dans les villes appuyées sur des écoles et dispensaires confessionnels ; mais le centre de leur intérêt n'est pas le Levant où ils se contentent de trouver des débouchés pour leurs produits et leurs capitaux. La France, elle, possède les concessions majeures du Levant, entretenues par un réseau d'industriels et de commerçants : Chemins de fer, Compagnie du port de Beyrouth, direction de la Régie des tabacs, entreprise des routes, il n'est pas jusqu'à la Compagnie des Eaux de Beyrouth qu'elle ne parvienne à racheter aux Anglais en 1912. Moins nombreux, moins actifs, ces derniers ont cependant pour eux la force navale et militaire. Leur influence est réelle non seulement auprès des Druzes, mais plus largement auprès des musulmans beyrouthins qui souhaitent s'affranchir de la tutelle d'Istanbul, tout en hésitant : rattachement de la ville au « Liban », ou mise sous protection directe d'une puissance européenne ? Lorsque, au printemps 1913, le sultan ordonne la fermeture du « Comité de Réformes », c'est le Consul d'Angleterre qui exige la libération des principaux chefs arrêtés après une grève de trois jours, et le bruit court d'une annexion à l'Égypte où résident nombre de Syriens. À l'inverse, bénéficiant de son abstention militaire sur les rives du Nil, la France conserve des faveurs au sein de l'intelligentsia arabe, ce qui peut expliquer le choix de Paris comme centre de réunion du « Congrès arabo-syrien », inauguré le 18 juin 1913¹⁷.

La dissolution du rêve de grand État arabe, ou même de grande Syrie n'en est que plus rude. L'option en faveur des partitions est prise avant même que la France

¹⁴ Père Joseph MAHFOUZ o.l.m., *Précis de l'Église maronite*, Kaslik (Liban), 1985, p. 161.

¹⁵ Lettre de l'abbé Tisserant à ses parents, 11 octobre 1911, *Archives de l'Association Cardinal Tisserant*, « L 16 ».

¹⁶ Pour une fine analyse des options possibles dans le rapport France/Liban, voir Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne. 1914-1920*, Paris, Armand Colin, 1993, 419 p.

¹⁷ Michel LAISSY, *Du Panarabisme à la Ligue Arabe*, Paris, Maisonneuve & Cie, 1948, p. 60-61.

n'exerce d'autorité. En septembre 1916, Robert de Caix¹⁸ déclare à Doulcet : « Il ne faut pas créer [une] unité fictive du pays, il faut accepter les divisions des tribus et les délimitations actuelles, avoir une série de protectorats ou petites autonomies, donc des gouverneurs ou résidents français [...]. Respecter le plus possible le statut personnel des patriarches et des musulmans. »¹⁹ Emmanuel de Martonne ne pense pas autre chose, et l'historienne Sabrina Mervin a montré que l'« entité alaouite » était une forme de « création française » dans laquelle les religieux catholiques avaient leur part²⁰. Par l'insistance qu'il accorde au « brassement de populations et de races », comme à la « mêlée des religions », le père Jalabert justifie cette « politique de division et de compartimentage », expliquant que la « communauté de langue » n'est qu'un « lien fort précaire » ne fondant ni « 'nationalité' » ni « 'nation' » au sens juridique : « Il apparut à première vue qu'on ne pouvait laisser coexister au sein d'une unité politique ou même administrative, deux groupements d'effectifs inégaux, d'orientation culturelle et religieuse essentiellement différente et de tendances contradictoires. On ne pouvait invoquer comme un précédent en faveur de l'unité le fait de son existence sous le régime turc, car tout le monde sait d'abord qu'en 1860 l'Europe dut intervenir pour imposer à la Sublime Porte la création d'un régime administratif spécial sous la garantie des Puissances en faveur du Liban, et on n'ignore pas non plus que dans les vilayets, les chrétiens faisaient figure de parias et devaient souvent, lorsque la mesure des exactions était comble, faire appel au secours de la France dont le patronat s'exerçait à leur bénéfice. »²¹ Sur le plan des principes, Jalabert s'inscrit explicitement dans la ligne formulée par son confrère Yves de la Brière²² pour dresser un tableau d'une nationalité en construction : traits communs des Libanais de la montagne d'un côté, de la ville de l'autre²³, influence de deux « maîtres », les Turcs -ceux-ci entendus au « sens odieux »- et les Français qui « à des degrés divers et dans des sens différents, ont marqué d'une empreinte l'âme des Libanais »²⁴. Mais il n'est pas dupe du caractère soi-disant spontané des manifestations de druzes ou d'alaouites contre l'unité syrienne²⁵.

L'ambition de la France est plus vaste que la mise sous tutelle du Liban et de la Syrie, mais c'est sans compter sur les ambitions rivales de la Grande-Bretagne qui encourage l'établissement d'un « foyer national juif » en Palestine et soutient -très partiellement- les aspirations hachémites²⁶. La victoire militaire et politique de Mustapha Kemal, en 1923, fait craindre « un formidable réveil de fanatisme musulman » selon les termes utilisés par le jésuite Yves de la Brière avouant sa crainte d'assister à « la revanche musulmane » et invitant l'Angleterre, la France, l'Italie et les « autres Puissances chrétiennes » à se mobiliser contre la « poussée

¹⁸ Concernant la figure et les publications de Robert de Caix, voir Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, 536 p.

¹⁹ Vincent CLOAREC, *La France et la question de Syrie 1914-1918*, Paris, CNRS Editions, 1998, p. 158.

²⁰ Sabrina MERVIN, « L'entité alaouite, une création française », dans Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'islam...*, op. cit., p. 343-358.

²¹ Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », texte cité, p. 9.

²² Yves de la BRIÈRE s.j., « Comment évolue la mystique du droit des nationalités », *Études*, 5 octobre 1933.

²³ Sur cette distinction, voir Georges CORM (reprenant lui-même un thème développé par Albert HOURANI), *Le Liban contemporain. Histoire et société*, Paris, La Découverte, 2003, p. 41-42.

²⁴ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 25-27.

²⁵ Lettre de Jalabert à Bonneville, 24 mars 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

²⁶ Nadine PICAUDOU, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Bruxelles, Complexe, 1992, p. 114-135.

islamique » : « sachons pratiquer l'*union sacrée* des chrétiens, des catholiques de tous pays, menacés du même péril, obstinément fidèles au même amour : l'*union sacrée* des heures trop courtes où les Croisades furent victorieuses. »²⁷ La charte du Mandat sur la Syrie et le Liban, adoptée le 24 juillet 1922 est mise en vigueur le 29 septembre 1923²⁸. Le partage à l'origine du Grand Liban englobe toute la Montagne au nord jusqu'à Tripoli, et au sud le territoire qui comprend les villes de Sidon (Saïda) et de Tyr (Sour). Il règle, du point de vue du père Jalabert, « la question syro-libanaise » et « le problème chrétien », permettant de préserver une majorité démographique chrétienne, « en dépit de l'annexion d'importants éléments musulmans et druzes ». Le recensement de la population de 1932 évalue à 793.396 le nombre de Libanais, auquel il faut ajouter 61.297 étrangers. Dans les rapports, la population libanaise est répartie en deux blocs principaux : 385.469 de musulmans et druzes et 397.946 de chrétiens dont 227.800 maronites (et 6.869 protestants), les juifs représentant un groupe très minoritaire (3.588 personnes) et 6.393 citoyens n'étant pas comptés dans un groupe confessionnel²⁹.

En quinze ans, explique le jésuite, la France accomplit une tâche extraordinaire en matière d'urbanisme, de voies de communication et de transports, de travaux d'irrigation et d'assèchement, d'équipement touristique... En revanche, l'orientation et « l'éducation politique » pèchent. Pour Jalabert, entre le régime de la « courbache » et du « bakchich » en vigueur sous les Ottomans et des « institutions démocratiques » qui ont été portées sur les fonds baptismaux par Henri de Jouvenel, dans leur forme républicaine, il y avait la place pour une autre voix, celle d'une « République autoritaire, inspirée de corporatisme » : « Quant on compare en effet la constitution syrienne et la constitution libanaise aux besoins et aux possibilités des peuples qui les reçurent, on songe invinciblement aux familles peu aisées où les vêtements de papa, retailés vaille que vaille, servent à habiller les enfants. L'adolescent encore peu en chair flotte dans les chausses et la veste paternelles. Ainsi de ces minuscules États étouffés sous le poids de la constitution d'un grand pays à peine ramenée à leur mesure. On est pris de stupeur quand on imagine : Présidence de la République, Conseil des Ministres, chambre des députés et toute la lyre, pour un État grand comme un département ! Ce qui devait arriver arriva : le pays fut ruiné et écrasé sous le poids »³⁰. Deux Chambres, sept ministres, des fonctionnaires en abondance, tel est le résultat d'une Constitution, promulguée le 23 mai 1926 et modifiée par les lois constitutionnelles du 17 octobre 1927 et du 8 mai 1929, que déplore le jésuite puisqu'elle produit un « pauvre petit être bâtard venu au monde bien avant terme », avant d'applaudir à l'établissement d'une « république autoritaire » en 1933³¹.

²⁷ Yves de la BRIÈRE s.j., « Rapport sur la protection internationale des intérêts catholiques en Orient. Régime des minorités », intervention à la session de Milan de l'Union catholique d'études internationales, 23-25 octobre 1923, p. 47. Document conservé aux A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise U.

²⁸ *Statut organique des États du Levant sous Mandat français promulgué le 14 mai 1930*, Paris, Imprimerie Raoul Huguin, 1930, 128 p. Plaquette publiée par le Haut-Commissariat de la République au Levant.

²⁹ Précision : Émigrés avant le 30 août 1924 n'ayant pas opté pour la nationalité libanaise : 186.924 (dont 90.154 maronites). Émigrés après le 30 août 1924 ou avant mais ayant opté libanaise : 68.003 (dont 33.243 maronites).

³⁰ Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », texte cité, p. 21 et 18.

³¹ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 205.

Sabre, goupillon et houlette de la République

L'organisation du monde articulé autour de la Société des Nations après la Grande Guerre est contestée par le pape Pie XI qui, dans l'encyclique *Ubi Arcano Dei*, repousse comme nul et non avenu tout projet de configuration humaine sans référence au Dieu par lui professé : il « est une institution divine capable de garantir l'inviolabilité du droit des gens ; une institution qui, embrassant toutes les nations, les dépasse toutes, qui jouit d'une autorité souveraine et du glorieux privilège de la plénitude du magistère, c'est l'Église du Christ »³². Est-ce à dire que les fidèles de cette Église s'abstiennent d'agir dans le cadre qu'ils n'ont pas choisi ? Loin s'en faut, ne serait-ce que parce qu'ils voient dans cet outil qu'est la SDN la possibilité de défendre les « intérêts catholiques » et les « populations chrétiennes dans les diverses contrées du Proche-Orient ». Ainsi parle le jésuite Yves de la Brière, professeur à l'Institut catholique de Paris, versé dans les questions internationales et artisan actif au sein d'un lobby dont la tâche est définie de la manière suivante : « L'Union catholique d'Études internationales a pour raison d'être de suivre, au milieu des autres problèmes internationaux, les affaires qui présentent un caractère et un intérêts d'ordre spécifiquement religieux et catholique. De telles affaires existent, plus graves et plus pressantes que partout ailleurs, dans les régions qui formaient jadis la Turquie d'Asie. »³³ En France, depuis l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* et l'invitation au « ralliement » à la III^e République, malgré la « guerre des deux France », des catholiques ont pu jouer de cette latitude. Leur comportement est, en général, apprécié de manière positive par les observateurs du Mandat³⁴.

Le dossier des Facultés, cet instrument de « conquête morale » de l'élite « indigène » d'une « France d'outre-Méditerranée », illustre de manière significative, l'action d'influence des jésuites. Quelques mois suffisent, après l'établissement du mandat de catégorie A, pour que ces religieux prennent la mesure des menaces pesant sur leurs privilèges. Sur le plan protocolaire, ils s'indignent du régime qui, après le départ de Gouraud, les place sur un pied d'égalité avec les représentants de l'Université américaine de Beyrouth. Or les Américains ont le vent en poupe auprès des postulants en médecine ou en pharmacie dans la mesure où les études comptent une année de moins dans chaque cas, et parce que le « Gouvernement sioniste, lisez anglais » impose aux médecins et pharmaciens voulant travailler en Palestine « l'estampille de la Faculté américaine de Beyrouth », argument auquel la Faculté de Damas n'est pas insensible. Il y a péril en la demeure, telle est la conclusion du mémorandum de cinq pages adressé à Robert de Caix, Haut-commissaire par intérim au Liban et en Syrie, articulé autour du motif de la menace « anti-française » et de la nécessité d'un unique centre pour préparer « l'unité de mentalité » dont la puissance mandataire a besoin : « Beyrouth a l'avance. Si les pouvoirs publics secondent les efforts de l'initiative privée, les Facultés de Beyrouth peuvent certainement reprendre la tête du mouvement intellectuel dans le Levant. La Palestine, l'Égypte, la

³² *Ubi Arcano Dei*, 23 décembre 1922.

³³ Yves de la BRIÈRE, « Rapport sur la protection internationale des intérêts catholiques en Orient. Régime des minorités », doc. cit., p. 1-2.

³⁴ René de FÉRIET, *L'Application d'un Mandat*, Paris, Jouve, 1926. Raymond O'ZOUX, *Les États du Levant sous Mandat français*, Paris, Larose, 1931. Voir surtout l'ouvrage émanant directement du Haut-Commissariat, *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, 1922, p. 107-109 (pour ce qui concerne l'Instruction publique).

Mésopotamie, sans parler de la Cilicie continueront à lui envoyer des étudiants. Le phare de Beyrouth³⁵, après un instant d'éclipse, redeviendra certainement le grand phare de la Méditerranée orientale. »³⁶ Les jésuites n'obtiennent pas gain de cause, mais ils sont régulièrement sollicités sur ces questions par l'autorité française. C'est le cas lorsque Jouvenel décide de créer un organisme destiné à l'aider dans l'étude des questions relatives à l'Instruction publique³⁷. De même, quand « l'abandon à très brève échéance du Mandat » est envisagée, dans le prolongement de la politique britannique menée en Irak, Jalabert est invité par Robert de Caix pour préparer certains articles des traités à venir avec les « États émancipés », afin de « sauvegarder nos œuvres et leurs possibilités d'action »³⁸.

Ces échanges contractuels butent, en partie, sur le projet politique français. Aux yeux des jésuites, vouloir fonder régime parlementaire est une « imprudence », dont le fautif est Henry de Jouvenel : « Ambitionnant d'être le père d'une démocratie nouvelle, le sénateur radical promu Haut-Commissaire par la grâce du Cartel pouvait-il entrevoir sa progéniture autrement que sous le signe de la 'République des Camarades' ? Mais surtout, succédant à un gouvernement de 'proconsuls' militaires, ce 'civil' ne pouvait accepter que ses prédécesseurs eussent eu raison dans leur façon, trop autoritaire à son gré, de comprendre et de mener la politique en Syrie et au Liban. De lui dateraient l'éveil de la conscience nationale, l'avènement de la souveraineté populaire, la République, des Républiques. Bref, toutes les turlutaines d'un journaliste en passe de s'improviser homme d'État. »³⁹ Jouvenel s'embarque sans retour pour la France, le 27 mai 1926, le lendemain du jour où le Parlement réuni en Congrès élit comme Président Charles Debbas. Six ans plus tard, Jalabert applaudit le geste du Haut-Commissaire Henri Ponsot, ami de Louis Massignon, qui suspend partiellement la Constitution, alors que le Liban est immobilisé par des grèves et des scandales financiers (notamment ceux des Travaux publics et des Services fonciers). Ponsot succède bientôt à Lucien Saint, Résident général de France au Maroc depuis 1929⁴⁰, c'est donc à Antoine de Martel qu'il convient de régler la crise libanaise. Il introduit le principe corporatif dans la Constitution en permettant aux représentants de la profession d'entrer à la Chambre et affirme un principe d'autorité en rendant les représentants du pays responsables devant un chef : « autant de garanties de stabilité et de facilité de gouvernement ; autant de points aussi sur lesquels l'Orient, cette fois-ci, aura donné l'exemple du progrès à l'Occident. »⁴¹ Afin d'accréditer le pacte en vue d'une « collaboration loyale », Jalabert intervient pour tempérer une tension qui sévit entre le père Chanteur et de Martel, en louant auprès du Ministère des Affaires étrangères les qualités du Haut-Commissaire⁴². Sans entretenir de relations étroites avec ce dernier, Jalabert a eu

³⁵ L'expression « phare spirituelle de la Méditerranée » est attribuée à Barrès, que connaît Jalabert depuis 1913.

³⁶ « Note sur l'enseignement supérieur en Syrie » pour Robert de Caix, 1921, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 1/1.

³⁷ Lettre du Haut-Commissaire Henri de Jouvenel au Recteur de l'Université française de Beyrouth, 11 janvier 1926, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 1/1.

³⁸ Lettre du père Jalabert au père de Bonneville, 19 juin 1931, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

³⁹ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 30-31.

⁴⁰ Lettre de Louis Massignon à Abd-el-Jalil, 26 août 1933, dans *Massignon Abd-el-Jalil. Parrain et filleul 1926-1962*. Correspondance rassemblée et annotée par Françoise Jacquin, Paris, Cerf, « Histoire », 2007, p. 100. Lettre de Jalabert à Bonneville, 15 juillet 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁴¹ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 213.

⁴² Lettres de Jalabert à Bonneville, 11 juin et 23 juillet 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

l'occasion de le rencontrer en février 1934 pour constater avec satisfaction que les jésuites et leur action sont considérés avec sympathie. Il en a profité pour recueillir des confidences relatives au jugement porté par le Haut-Commissaire sur les personnalités politiques libanaises : Néjib Aboussouan, proche des jésuites, est « très bien, mais pas populaire » ; Charles Debbas est qualifié de « malin » ; Émile Eddé « un peu trop abrupt », a été nommé député parce que « c'est le seul qui ait du caractère, aussi je l'ai mis dans la pépinière et l'en sortirai quand il le faudra » ; Habib Pacha, le Président en exercice, est traité de « planche pourrie » malléable à merci⁴³.

Trop petit, trop pauvre, trop jeune... pour devenir une démocratie parlementaire ? La raison de fond qui explique l'aversion du jésuite doit être saisie ailleurs, elle est de principe et ne s'applique donc pas au seul Liban. Contrairement à certains de ses confrères, Louis Jalabert n'est pas visé par la condamnation de l'Action française décidée par Pie XI en 1926, il rassure même Yves de la Brière qui se sent menacé par une sanction romaine⁴⁴. Sans participer à la campagne menée par la Fédération nationale catholique contre la politique anticléricale du Cartel des gauches au milieu des années vingt⁴⁵, il entretient néanmoins une relation d'estime profonde avec le général de Castelnau⁴⁶ dont l'entreprise de mobilisation catholique est soutenue par plusieurs jésuites, dont les pères du Passage et Doncoeur qui travaillent avec lui, l'administrateur de la revue *Études*⁴⁷. Jalabert est surtout proche d'Antoine Rédier⁴⁸, directeur de *La Revue française* et fondateur de la « Légion » un mouvement de « Chefs » destiné à défendre les couvents et maisons de religieux et de religieuses menacés, mais aussi à « rassembler les Français, chefs de famille, anciens combattants, jeunes gens résolus à secouer le joug des institutions parlementaires qui ruinent et tuent la patrie »⁴⁹. Ce tracé idéologique se rattache à une histoire familiale. Le père de Louis Jalabert, lieutenant de cavalerie, a participé au siège de Paris, en 1871. Lui-même, homme de haute taille (1,93 m), bon cavalier, excellent nageur, « fusil de premier ordre », n'a été exempté qu'en raison de son départ pour Beyrouth, lié à la loi anti-congréganiste du 1^{er} juillet 1901⁵⁰. En août 1914, lorsqu'il demande à être engagé comme aumônier militaire, le père Chanteur, provincial de Lyon, en décide autrement⁵¹. Mais, expulsé de l'empire ottoman, avec tous les Français, en novembre de cette année, il retrouve l'Orient au cours de la guerre, jugé plus utile là-bas que comme aumônier sur le front de l'Est⁵².

⁴³ Propos rapportés dans une lettre de Jalabert à Bonneville, 22 février 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁴⁴ Jacques PRÉVOTAT, *Les catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation 1899-1939*, Paris, Fayard, « Pour une histoire du XX^e siècle », 2001, p. 320.

⁴⁵ Corinne BONAFoux-VERRAX, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique 1924-1944*, Paris, Fayard, « Nouvelles études contemporaines », 2004, 658 p.

⁴⁶ Voir, par exemple, les lettres du général de Castelnau au père Jalabert (17 juin 1940) et au Provincial (31 janvier 1944), A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

⁴⁷ Paul DUCLOS, « Louis Jalabert », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, tome 26, Paris, Letouzey et Ané, 1996, col. 836-837.

⁴⁸ Lettre de Jalabert à Bonneville, 23 mai 1932, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁴⁹ Dominique AVON, *Paul Doncoeur s.j. Un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, « Histoire », 2001, p.172.

⁵⁰ Christian SORREL, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française 1899-1904*, Paris, Cerf, « Histoire », 2003, p. 77-106.

⁵¹ Marie-Claude FLAGEAT, *Les Jésuites des provinces de l'Assistance de France et la Première Guerre mondiale*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marie MAYEUR, Université Paris IV, novembre 1999.

⁵² Dominique AVON et Philippe ROCHER, *Les jésuites et la société française*, op. cit., p. 118.

L'antagonisme de fond n'empêche pas des accommodements politiques de circonstance, surtout lorsqu'il est possible de s'appuyer sur les membres d'un corps particulier. Fort de son expérience, le père Jalabert a noué d'étroites relations avec des officiers de l'armée française – parmi lesquels des généraux de « jésuitière » – qui n'ont pas tous marqué d'attachement indéfectible à la forme parlementaire du régime : Gouraud, de Beaufort, Leve, Clément-Grandcourt⁵³, ou encore Weygand⁵⁴ assurant que tout ce qu'il sait de la Syrie c'est à Jalabert qu'il le doit⁵⁵. Le contre-amiral Henri du Couëdic est en correspondance avec lui, le vice-amiral Laurent ne manque pas de le féliciter pour ses articles sur le Levant, tout comme le général Paul Azan, Directeur de la *Revue militaire générale*, qui approuve avec vigueur l'un des articles du jésuite distinguant deux forces contradictoires en action au sud et à l'est de la Méditerranée, « l'unitarisme [i.e. le panarabisme] et le nationalisme » d'un côté, le courant d'inspiration islamique de l'autre⁵⁶ : « Tous mes remerciements et compliments, mon Père, pour ces beaux et solides articles sur 'le Maghreb qui bouge', si captivants et si instructifs à la fois. Combien tous ceux qui dirigent nos affaires d'Outre-mer auraient profit à les lire ! Je m'emploierai à les leur faire connaître. »⁵⁷ Le carnet d'adresses de Jalabert compte déjà des personnalités parmi les plus influentes : Louis Canet, un peu trop « gallican » à son goût, qui occupe le poste-clef de conseiller technique pour les affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères⁵⁸ ; Fernand Pilat, le chef du Service des Œuvres françaises à l'étranger au sein du même ministère ; Georges Hardy, Directeur de l'École coloniale ; Louis Massignon, Professeur au Collège de France, régulièrement envoyé en mission. Cette forme d'entrisme paraît cependant compromise par la décision de créer un ministère de la France Extérieure auquel serait rattachée la Syrie : « Je sais que M. de Caix a été mandé télégraphiquement à Paris pour venir en conférer. Il est très clair que nous avons beaucoup à perdre si nous cessons de dépendre des Affaires Étrangères, où tout de même l'esprit était incomparablement meilleur. Ma qualité de membre de l'Académie des Sciences Coloniales me sera d'une certaine utilité et [...] je me ferai inscrire dans d'autres groupements coloniaux, même s'il fallait payer pour cela une certaine cotisation. Cela augmenterait ma surface et me faciliterait les entrées dans les services qui auraient à traiter les affaires des pays sous Mandat. »⁵⁹

Le projet n'aboutit pas, mais l'investissement du jésuite au sein d'organismes d'influence se renforce. Louis Jalabert est regardé comme un des fondateurs de l'Académie des Sciences coloniales de Paris, en 1922⁶⁰. L'institution a pour secrétaire

⁵³ Voir les travaux publiés et en cours de Xavier BONIFACE dont *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Cerf, « Histoire religieuse », 2001, 526 p.

⁵⁴ Voir son discours devant la Société des Anciens Élèves et Élèves de l'École des Sciences Politiques, recueilli dans *L'Islam et la Politique contemporaine*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1927, p. 94-101.

⁵⁵ Propos de Froidevaux « Le R.P. Louis Jalabert », notice nécrologique parue dans le C.R. des séances de l'Académie des Sciences coloniales des 1^{er} et 15 octobre 1943, p. 493-502, repris dans la notice biographique de Jalabert, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

⁵⁶ Louis JALABERT s.j., « La turbulence de l'Islam. Le Panarabisme et les Nationalismes », *Études*, 20 janvier 1938.

⁵⁷ Lettre du général Paul Azan à Jalabert, 5 mai 1938, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AB.

⁵⁸ Dominique TRIMBUR, *Une École française à Jérusalem. De l'École pratique d'Études bibliques des Dominicains à l'École Biblique et Archéologique Française de Jérusalem*, Paris, Cerf, « Mémoire Dominicaine », n°V, 2002, p. 89.

⁵⁹ Lettre de Jalabert à Bonneville, 5 février 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁶⁰ Le siège de l'Académie des Sciences coloniales a connu deux adresses dans le XVI^e arrondissement : 16 bis, rue Mayet et 15, rue la Pérouse.

perpétuel Paul Bourdarie, et compte parmi ses membres Henri Brenier et Paul Masson avec qui le jésuite a pris une part active au Congrès français de la Syrie, appuyé par la Chambre de Commerce de Marseille, en janvier 1919. Jalabert intervient également au Comité de l'Asie française où s'activent Henri Froidevaux, rencontré en 1916, et Massignon. La publication de l'ouvrage *Syrie et Liban. Réussite française ?*, dont des chapitres ont été relus et globalement approuvés par de Caix et Maurice Bérard, président de la Banque de Syrie et du Liban⁶¹, lui ouvre la porte des honneurs : palmes académiques, Mérite syrien (1935), Mérite libanais 1^e classe (août 1936), Légion d'Honneur au titre du Ministère des Affaires étrangères (août 1936). Des extraits de ses articles sont publiés dans *l'Ordre, l'Avenir...* En 1936 et en 1937, l'Institut d'Études islamiques de l'Université de Paris et le Centre d'Études de politique étrangère l'invitent aux congrès rassemblant une quarantaine d'orientalistes, de professeurs ou de fonctionnaires à l'origine du recueil d'*Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe*. L'objectif de ces initiatives, dans un contexte qualifié de « conflit des deux cultures ; celle de la France et celle de l'arabisme et de l'Islam » consiste à coordonner, sous l'impulsion de Robert Montagne⁶² –très apprécié du père de Bonneville- et des frères William et Philippe Marçais, les efforts scientifiques et politiques au sein du Sous-Secrétariat d'État à l'Afrique du Nord (du Maroc au Levant) et du Haut-Comité Méditerranéen⁶³.

Les fissures du bloc chrétien (catholique)

Si le rôle de la France comme protectrice traditionnelle des chrétiens d'Orient rattachés à Rome revient comme un leitmotiv sous bien des plumes⁶⁴, il voile une réalité plus complexe. Éducatrice, « formant » ou « redressant », la mission catholique française est présentée par le père Jalabert comme l'instrument du salut pour les Libanais menacés « d'une empreinte servile » : « En les protégeant contre les vexations les plus outrageantes, en intervenant en conciliateurs pour leur épargner de trop rudes épreuves, nous leur avons rendu conscience de leur dignité de chrétiens. Puis, en leur apportant notre langue notre culture, -car, dès qu'ils se sont installés parmi eux, nos missionnaires se sont faits maîtres d'école,- c'est quelque chose de notre âme que nous avons échangé avec eux. Si, au Liban, une classe moyenne s'est formée, tandis que l'Islam demeurerait stagnant ; si une élite y a surgi, personne dans la Montagne n'ignore à quels éducateurs on en est redevable. »⁶⁵ La vitrine de cette entreprise est le fruit du travail de la Province jésuite de Lyon à

⁶¹ Voir la lettre de condoléances envoyée par ce dernier au Provincial, en date du 19 août 1943, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

⁶² Voir Peter SLUGLETT, Nadine MÉOUCHY (dir.), « The British and French Mandates in Comparative Perspectives/Les mandats français et anglais dans une perspective comparative », *Social, Economic and Political Studies of the Middle East and Asia*, Leiden, Brill, n°93, 2004.

⁶³ Circulaire de Robert Montagne, printemps 1937, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AC.

⁶⁴ R. JANIN, *Les Églises chrétiennes orientales*, 2^e éd. R. RISBELHUEBER, *Les Traditions Françaises au Liban*, 2^e éd., Alcan, 1925. Pour une synthèse complète, voir Catherine MAYEUR-JAOUEN, « Les chrétiens d'Orient au XIX^e siècle : un renouveau lourd de menaces », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, tome XI, Paris, Desclée, 1995, p. 807 sq.

⁶⁵ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 27-28.

laquelle la Syrie a échoué en 1843⁶⁶, mission complétée par celle d'Égypte en 1879 et celle de Petite-Arménie en 1881. Dans le champ intellectuel⁶⁷, ses principaux attributs sont « l'Université française » et l'Imprimerie catholique qui, outre des publications strictement confessionnelles publie périodiquement *L'Almanach français* ainsi que des monographies faisant autorité⁶⁸. Ses artisans majeurs ont pour nom l'islamologue Henri Lammens, Louis Cheikho, cheville ouvrière de la Bibliothèque orientale et animateur de la collection « Majani al-Adab », Maurice Bouygues, directeur de la collection « Bibliotheca Arabica Scolasticorum ». La Province de Lyon se dote d'un nouvel instrument d'action, à l'automne 1933, lorsque la rédaction d'*En Terre d'Islam*, revue fondée sept ans plus tôt par l'abbé Declercq, passe officiellement sous la direction du père Lanversin, avec la participation de Louis Jalabert⁶⁹.

Professeur de théologie au scolasticat de Fourvière, le père Lanversin est aussi modérateur de l'académie d'islamologie fondée par le père de Bonneville en 1931. L'objectif de cette instance est « d'aider les scolastiques destinés à la mission de Syrie à étudier les problèmes de théologie ou de morale que posent l'étude de l'islam, les contacts entre chrétiens et musulmans, l'évolution religieuse, intellectuelle et sociale du monde musulman surtout oriental »⁷⁰. Elle s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par la Province de Lyon telles que l'académie des Missions, fondée au milieu des années vingt, ou la vaste enquête lancée au même moment auprès des missionnaires, visant à mesurer les modifications des conditions d'apostolat produites par l'instauration du Mandat français : « À l'heure présente en effet les forces religieuses de l'Islam se sentent menacées par le rationalisme plus ou moins athée : remontant à leurs origines tolérantes et, au 1^e siècle de l'Islam presque bienveillantes pour le Christianisme, elles savent faire le départ entre le chrétien, homme d'une religion révélée et l'athée qui est le véritable infidèle, le 'Kâfer'. Contre l'athéisme, le paganisme occidental, aussi envahissant que le machinisme, l'Islam cherche l'alliance des forces spirituelles chrétiennes qu'il sait entraînées à les combattre. Il y a donc un point de contact intéressant. On pourrait tout en évitant les apparences de syncrétisme mettant toutes les religions sur le même pied encourager les fervents dans leur lutte contre l'irréligion et les aider à se perfectionner intérieurement, ce sera pour eux la meilleure préparation morale à recevoir la vérité chrétienne. »⁷¹ En ce sens, la représentation d'un affrontement des cultures, peut se laisser voler par la vedette par celle d'une alliance objective des religions face à la pensée des « sans Dieu », ce qui n'exclut pas la poursuite de l'évangélisation.

⁶⁶ Joseph BURNICHON s.j., *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle 1814-1914*, tome III 1845-1860, Paris, Beauchesne, 1919, p. 258-271. Henri HOLSTEIN s.j., « La Vie extérieure et apostolique. III Missions de Chine et de Syrie 2) 1899-1930 », dans *Lettres de Jersey. Souvenir du Cinquantenaire*, Wetteren (Belgique), Jules de Meester & Fils, 1931, p. 193-199.

⁶⁷ Louis JALABERT s.j., « La conquête missionnaire par l'influence intellectuelle. Le centenaire de la mission en Syrie », *Revue d'histoire des missions*, n°3, 1931, p. 335.

⁶⁸ Jacques EDDÉ, *Géographie de la Syrie et du Liban*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1937-1938. Sur cette œuvre, voir Bernard DELPAL, « L'Imprimerie catholique et la Bibliothèque orientale à Beyrouth », dans Étienne FOUILLOUX et Bernard HOURS (dir.), *Les jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, ENS Editions, 2005, p. 161-172.

⁶⁹ Lettre de Jalabert à Bonneville, 21 décembre 1933 ; lettre de Bonneville à Jalabert, 24 janvier 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁷⁰ Voir Oissila SAAÏDIA et Claude PRUDHOMME, « Jésuites lyonnais au Proche-Orient : la rencontre du monde arabo-musulman (1843-2002) », dans É. FOUILLOUX et B. HOURS (dir.), *Les jésuites...*, op. cit., p. 216.

⁷¹ « Étude sur les conditions nouvelles de l'apostolat catholique auprès de l'islam syrien », doc. dct (20 + II p., incomplet), p. 10, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AC.

Mohammad est un chef qui a fait preuve de génie, le Coran recèle des traces bibliques qui lui confèrent une virtualité puissante, tels sont les deux principaux termes qui, depuis Lammens, fondent le discours jésuite sur l'islam. Louis Jalabert le reprend à son compte pour souligner « la triple infériorité qu'il accuse : privation de hiérarchie légitime, absence de garantie de continuité doctrinale, manque de critère de sanctification, l'Islam ne peut être pour ceux qui le professent de bonne foi qu'une religion d'attente. »⁷² Cette perspective fonde un type ministériel, distinct de celui qui vise les chrétiens d'Orient : « en 'milieu' musulman [...] nous sommes 'missionnaires' au sens strict du mot : *apud infideles*. Nous devons tâcher de faire œuvre d'apostolat direct, viser à convertir [...] en 'milieu' chrétien, car sauf le Liban central et septentrional, il n'y a pas de pays uniquement chrétien,- nous sommes 'en mission', ce qui n'est pas tout à fait la même chose qu'être 'en pays de mission', puisque nous avons à travailler auprès de communautés chrétiennes, anciennes, vénérables, qui (unies ou séparées) ont leur hiérarchie propre, leur clergé, leurs congrégations religieuses de moines et de moniales. Auprès des orthodoxes, nous sommes envoyés pour travailler à la réunion, pour essayer de désagréger le bloc en suscitant des retours individuels, pour préparer la réunion des communautés grecque, arménienne, syrienne, chaldéenne, assyrienne... s'il plaît à Dieu. Auprès des rites unis, nous sommes, par mandat du Siège apostolique, les coopérateurs, les auxiliaires du clergé national. Rôle modeste, utile aussi, qui est notre fierté. »⁷³

Si les résultats en matière d'apostolat auprès des musulmans ne sont pas à la hauteur des espérances, expliquent les jésuites, cela tient à des motifs propres à l'islam, mais également à la responsabilité des missionnaires catholiques qui, d'une part sont moins rodés que leurs rivaux protestants à la prédication en arabe -tel le révérend Gairdner, animateur de la revue *Al-Sharq wa al-Gharb-*, d'autre part ne consacrent pas suffisamment de leur force à cette activité, la majorité d'entre eux préférant se vouer au rattachement des « schismatiques » à l'Église romaine dans des circonstances jugées « extrêmement favorables »⁷⁴. Dans le petit nombre figure Henri Charles qui publie *Jésuite Missionnaires, Syrie Proche-Orient*, à la fois bilan et programme d'action⁷⁵. Celle-ci prend une dimension nouvelle à l'appel du Père Général de la Compagnie qui, en 1937, publie une lettre destinée à fixer l'orientation générale à l'égard du monde musulman : « Nul des Nôtres n'ignore quel souci a toujours eu la Compagnie de gagner au Christ les musulmans. La première pensée de notre Père Saint Ignace dès qu'il sentit s'allumer en lui, dans sa retraite de Manrèse, la flamme du zèle apostolique, fut précisément de se dépenser à la conversion des musulmans, car, on le sait, lorsqu'il quitta Manrèse, en 1523, pour faire son pèlerinage en Palestine, il avait résolu de vivre en ces Lieux Saints jusqu'à sa mort, pour sauver, dans la mesure de ses forces, les âmes des *infidèles*, c'est-à-dire des musulmans. À l'instigation d'Ignace, nos premiers Pères prononcèrent, en 1534, à Paris, sur la colline de Montmartre, et renouvelèrent les deux années suivantes, au

⁷² Louis JALABERT, « Islam », article pour l'*Encyclopédie catholique japonaise*, texte dct (22 p.), 1936, p. 20, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AC.

⁷³ « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », conférence de Louis Jalabert à l'Université catholique de Louvain, 1935, p. 1, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 1/1, dossier C.

⁷⁴ « Étude sur les conditions nouvelles de l'apostolat catholique auprès de l'islam syrien », doc. cit., p. 6.

⁷⁵ Henri CHARLES s.j. (préface de Mgr d'Herbigny, évêque d'Illion), *Jésuites missionnaires. Syrie Proche-Orient*, Paris, Beauchesne, 1929, 113 p.

même jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, le vœu d'entreprendre un pèlerinage en Terre Sainte et de s'y dépenser en labeurs apostoliques parmi les *infidèles*, autrement dit les *Maures*. »⁷⁶

Au Liban, la cohésion chrétienne face à l'islam, souvent invoquée par les Européens pour justifier leur politique de domination en se référant à l'histoire des croisades, n'est que toute relative. La manière dont les rescapés du génocide arménien ont été accueillis illustre une réalité dont ne peut pas rendre compte une grille de lecture fondée sur le seul critère confessionnel, ce que des observateurs avisés ont compris⁷⁷. Arrivés en vagues successives (1921, 1922, 1925, 1929), plus de 32.000 Arméniens se sont installés au Liban à partir de la capitale, d'abord dans des baraquements installés autour du port de Beyrouth puis plus au nord, dans le futur quartier d'Antélias. Dans cette entreprise, les représentants du Mandat français ont été très activement soutenus par le Comité de la SDN pour les Réfugiés, en la personne de son délégué principal, Burnier, salué par le père Jalabert. En relatant ces faits, le jésuite ne dit mot sur l'attitude des chrétiens libanais de diverses confessions à l'égard de ces coreligionnaires, il se contente de signaler que les Arméniens vivent « pratiquement en marge de la population syrienne et libanaise à laquelle ils se mêlent sans se confondre » ajoutant comme seul commentaire que parmi les partis politiques servant la cause du « nationalisme arménien », le Tachnak, le Ramgavar et le Hentchak, ce dernier est considéré comme un foyer bolchéviste à surveiller.⁷⁸

Les querelles intestines au petit monde catholique rendent un son plus aigu encore, elles n'ont rien d'inédit et révèlent à la fois les rivalités entre groupes familiaux tant pour des charges politiques qu'ecclésiastiques⁷⁹ et l'action des missionnaires latins (eux-mêmes concurrents). Fin 1931, le patriarche maronite Elias-Pierre Hoyek décède ; la succession de l'artisan de la cause du Grand Liban à la Conférence de la paix donne lieu à une intense activité entre deux groupes. Moubarak, l'archevêque de Beyrouth est considéré par Bonneville comme « un ambitieux, pas mauvais homme, mais brouillon », soutenu par le père Akl qualifié d'« homme néfaste » ; en face, Abdallah Khoury « qui se range du côté de la Délégation, et ne semble pas avoir de chances d'être élu, parce que trop nettement chef de parti » peut compter sur Mgr Feghali « plus modéré », donc davantage rassembleur selon le jugement du provincial de Lyon⁸⁰. Cependant, les lignes de partage entre les deux camps ne sont pas systématiquement tranchées. La communauté maronite se dote d'un nouveau chef en la personne d'Antoine Arida⁸¹, celui-ci obtient l'appui de Mgr Akl mais voit ses positions contestées par Mgr Moubarak qui l'accuse « de mener une politique déplorable [soutenant notamment Charles Debbas], de se faire le Patriarche des Juifs (allusion à son dernier mandement) et non des Maronites. »⁸² La réponse ne tarde pas, Mgr Arida interdit

⁷⁶ Extrait de la lettre du père Ledochowski, Rome, 15 août 1937 (cf. lettre du père Bouchet « aux Pères et Frères de la Province de Lyon », 14 septembre 1937, A.F.S.J., « M Ly 102/1 »).

⁷⁷ Ahmad BEYDOUN, *Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1984, 610 p.

⁷⁸ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 122-126.

⁷⁹ Karam RIZK o.l.m., *Le Mont-Liban au XIX^e siècle. De l'Émirat au Mutaṣarrifiya*, Kaslik (Liban), Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit, XXVIII, 1994, p. 121-125.

⁸⁰ Lettre de Bonneville à Jalabert, 27 décembre 1931, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁸¹ Denise AMMOUN, *Histoire du Liban contemporain 1860-1943*, Paris, Fayard, 1997, p. 349.

⁸² Lettre de Jalabert à Bonneville, 15 juillet 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

les fonctions pontificales à Mgr Moubarak au risque de créer une scission dans la communauté maronite et de se voir désavoué par Rome. Par ailleurs, la non élection du candidat soutenu par les jésuites pose la question du futur Séminaire « central » ou « national » maronite. Le parti estampillé « nationaliste » par Jalabert, comptant, entre autres, Arida, Akl, Moubarak et Awad, « serait favorable aux Sulpiciens dans l'affaire du séminaire, parce que contre les Jésuites »⁸³. Cette solution semble agréer Mgr Lagier, à la tête de l'Œuvre d'Orient, ce qui n'est évidemment pas pour plaire aux jésuites : « Je suis persuadé qu'on ne nous demandera pas le séminaire dans les circonstances actuelles. [...] Nous ne le souhaitons que pour éviter qu'il fût confié à d'autres que nous. Le statu quo est préférable. J'ai toujours désiré ne pas commencer avant 1934. Commencée sous les auspices du patriarcat actuel l'œuvre risquerait d'être mal engagée. »⁸⁴ L'issue est pourtant favorable aux jésuites. En juillet 1934, la Sacrée Congrégation leur demande, par voie officielle, de se charger du Séminaire maronite⁸⁵ qui ouvre ses portes à l'automne suivant.

Le champ politique est affecté de maux voisins, alors que les notables chrétiens se partagent les principaux postes de responsabilités au sein de l'État libanais⁸⁶. Louis Jalabert ne manque pas de déplorer l'absence de cohésion communautaire : « À une heure où le moins averti constatait l'obligation, pour tous les chrétiens, de renoncer à toute politique personnelle, afin d'assurer l'élection d'un chrétien à la présidence de l'État chrétien de la Montagne, une demi-douzaine de candidats se disputaient âprement les voix des électeurs, et l'autorité religieuse, jadis universellement respectée, se montrait impuissante à obtenir le sacrifice des intérêts privés à l'intérêt supérieur du pays. »⁸⁷ À la veille de la suspension de la Constitution libanaise, suivant la demande d'Alphonse Ayoub, attaché en France à l'Office du Levant, le jésuite a lui-même fait part au diplomate de Saint-Quentin du désir de son interlocuteur de se présenter à la présidence de la République⁸⁸. Jalabert précise, à cette occasion, qu'il tient « à rester à l'écart de toute compétition politique », mais son penchant le pousse vers le clan d'Émile Eddé qu'il connaît personnellement⁸⁹. La tentative de réforme opérée par ce dernier, fin 1929, aurait dû passer par une refonte du système judiciaire et un désengagement de l'État dans les domaines de l'instruction et de la santé afin d'alléger ses charges. Son inachèvement est lié au renversement de majorité, ce que regrette Jalabert, décidément très engagé et considéré par le père de Bonneville comme trop sévère à l'encontre de Michel Chiha et Bechara El Khoury : « Nous ne pouvons traiter de la sorte d'aussi fidèles amis qui ne se sont pas montrés des hommes -mais qui ont au moins des vertus privées »⁹⁰. Quant à Habib pacha, candidat soutenu par la France, Jalabert ne se fait pas

⁸³ Notes de Jalabert dans son agenda tenu au cours d'un voyage en Syrie et au Liban à la fin de l'année 1932 et au début de l'année 1933, p. 7, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier 29.

⁸⁴ Lettre de Bonneville à Jalabert, 30 mars 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁸⁵ Lettre de Bonneville à Jalabert, 23 juillet 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁸⁶ Kamal SALIBI, *Une maison aux nombreuses demeures. L'identité libanaise dans le creuset de l'histoire*, Paris, Naufal, 1989, p. 193.

⁸⁷ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 35.

⁸⁸ Lettre de Jalabert à Bonneville, 12 mai 1932, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁸⁹ Une rencontre entre les deux hommes a permis à Émile Eddé de préciser ses projets pour l'avenir de l'ensemble libano-syrien. Notes de Jalabert dans son agenda tenu au cours d'un voyage en Syrie et au Liban à la fin de l'année 1932 et au début de l'année 1933, p. 143, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier 29.

⁹⁰ Lettre de Bonneville à Jalabert, 5 mai 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

d'illusion, le choix est dicté par le lien familial qui l'unit au patriarche maronite dont il est cousin⁹¹, le commentaire est sans appel en 1934 : « Oui, Habib pacha, mais pour un an : on a posé un tarbouche sur un pieu pour faire croire aux moineaux qu'il y avait quelqu'un dans le champ. Mais je ne donne pas huit jours avant que les moineaux ne fassent... sur le sommet dudit tarbouche. Cette combine tout à fait 'quai-d'orsayenne' serait à mourir de rire, si elle ne donnait pas envie de pleurer. »⁹²

*

Une politique de « stricte équité » entre musulmans et chrétiens, telle est, selon Louis Jalabert, l'option adoptée par l'autorité mandataire. Si l'impression est inverse, celle-ci résulte d'un effet de correction par rapport à un régime inégalitaire faisant des chrétiens les victimes opprimées des musulmans pendant des siècles. Les progrès sont considérables, estime le jésuite au milieu des années trente, même si sur le plan politique une certaine méconnaissance d'un côté, une certaine inconstance de l'autre, donne l'impression d'un bilan plus que mitigé et la « tentative d'eupéanisation » une « faute » : « Au Liban comme en Syrie, la France ne poursuit ni visées impérialistes ni politique coloniale ou économique. Elle y est venue en tutrice et en émancipatrice. Du jour où elle a cru terminée la période d'éducation passive, elle s'est empressée de remettre aux mains de l'État novice le soin de ses destinées. De bonne foi, elle a cru que le pays, avide de se modeler sur nous, trouverait dans une république la satisfaction de ses aspirations. S'il y a eu une erreur, nous ne sommes pas seuls à l'avoir commise. [...] Il eût fallu [du côté libanais], d'une part, beaucoup de désintéressement, et, de l'autre, une modération exemplaire. Nous n'avons pas trouvé ces alliés dans la Montagne. »⁹³

Mais déjà la donne change. En 1937, les traités d'alliance anglo-égyptien et franco-syrien sont signés. Pour nombre d'observateurs européens, dont le père Jalabert, ces actes renforcent un « arabisme » qu'ils craignent, ce que ne compense pas la signature du traité franco-libanais. Quelques années plus tôt, le document de présentation du film de propagande sur la *Mission jésuite de Syrie* s'achevait sur la note suivante : « La France officielle se retirera un jour de la Syrie, son Mandat rempli. L'amitié survivra à ce départ, car elle repose sur la réalité magnifique d'une grande conquête catholique, dont la France, mandataire de l'Église de Rome, aura eu la gloire, puisque là-bas elle aura fait, une fois de plus, par les plus humbles de ses fils, les Gestes de Dieu : *gesta Dei per Francos*. »⁹⁴ Derrière les formules, les jésuites ont essayé de se préparer au changement, observant dès ce moment l'agonie du régime des capitulations et entendant les critiques croissantes à l'égard des privilèges accordées aux institutions de la Compagnie. Ainsi de la Faculté de Médecine, comme le reconnaît le père de Bonneville : « il faut bien nous décider à nous rapprocher d'une sorte de droit commun après avoir été seigneur et maître »⁹⁵.

⁹¹ Lettre de Jalabert à Bonneville, 21 décembre 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁹² Lettre de Jalabert à Bonneville, 11 janvier 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

⁹³ Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 40 et 42.

⁹⁴ Présentation du film sur la Mission de Syrie, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AE, p. 12.

⁹⁵ Lettre de Bonneville à Jalabert, 30 septembre 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

Partenaires et adversaires ne sont pas toujours où l'on croit les trouver. Dans la période envisagée, les formes de réaction du monde musulman portent davantage contre le processus de sécularisation encouragé par les autorités d'occupation que contre les missionnaires. Pour ceux-ci, il y a l'occasion à saisir d'une union sacrée provisoire, témoignant de ce que le Mandat leur apparaît autant une « aide » qu'un « obstacle » : « la diffusion de l'esprit laïque, l'excès des libertés (de pensée, de presse), la liberté des mœurs, portent atteinte à l'esprit religieux qui a toujours été, et qui heureusement demeure encore, une des nobles caractéristiques des peuples de l'Orient. »⁹⁶ Cet *habitus* explique pourquoi Louis Jalabert ne verse aucune larme sur la République engloutie dans la défaite de 1940. L'ex-administrateur des *Études* parvient même à lancer une collection, en zone nord sous occupation allemande, intitulée *Construire*. En revanche, il est victime d'une attaque à l'annonce de l'ouverture au Liban de la « guerre des Alliés », en juin 1941. Selon une confession à un neveu, rapportée par Froidevaux, il aurait dit : « Si les Allemands nous prennent la Syrie, ils nous la rendront ; si les Anglais la prennent, j'ai très peur. »⁹⁷ Contraint au repos, il cesse progressivement toute activité et s'éteint le 12 août 1943.

Le rapport des jésuites -et plus largement des ordres religieux catholiques⁹⁸- confrontés à l'altérité de l'islam et aux défis d'une modernité polymorphe, connaît des inflexions dans les années cinquante⁹⁹. Celles-ci sont à l'origine de formulations nouvelles dans le discours catholique, dont l'une des traces les plus remarquables se trouve dans la déclaration conciliaire *Nostra Aetate*. Cependant, les textes de Vatican II restent silencieux tant sur le Coran que sur Mohammad¹⁰⁰, et l'invitation « à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle »¹⁰¹ n'est pas bien reçue par les intellectuels musulmans. Ces derniers, tels Mohammad Hamidullah ou Hassan Hanafi, ne manquent pas de rappeler la convergence d'intérêt et de moyens mis en œuvre par les missionnaires et les tuteurs coloniaux qui a nui au libre témoignage religieux¹⁰².

Dominique AVON
Université Montpellier III
23 mai 2007

⁹⁶ Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », doc. cit., p. 5.

⁹⁷ Notice biographique sur Louis Jalabert, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

⁹⁸ Voir la dernière partie de la thèse de Oissila SAAÏDIA, *Clercs catholiques et Oulémas sunnites dans la première moitié du XX^e siècle : Discours croisés*, Paris, Geuthner, 2004, 462 p.

⁹⁹ Dominique AVON, « Les Jésuites, la mission et l'islam dans la revue *Études* (1946-1956) », dans Jean-François JACOUTY (dir.), *Mélanges en l'honneur du Professeur Roland Andréani. Presse, politique, culture et société aux XIX^e et XX^e siècles*, Publications Montpellier 3 (à paraître).

¹⁰⁰ Dominique AVON, *Les Frères prêcheurs en Orient. Les dominicains du Caire (années 1910-années 1960)*, Paris, Cerf, 2005, 1029 p. Voir en particulier le 1^{er} chapitre de la 5^e partie.

¹⁰¹ Déclaration sur *Les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes* « *Nostra aetate* », § 3.

¹⁰² Youakim MOUBARAC (dir.), *Les Musulmans. Consultation islamo-chrétienne entre Muhammad Arkoun, Hassan Askari, Muhammad Hamidullah, Hassan Hanafi, Muhammad Kamel Hussein, Ibrahim Madkour, Seyyed Hossein Nasr et Youakim Moubarac*, Paris, Beauchesne, « Verse et controverse », 1971, p. 77-79 et p. 106-108.